

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE MARDI 7 FÉVRIER 2023, À  
20H.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1  
Madame Chantal Séguin, conseillère #2  
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3  
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5  
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6  
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Poste vacant :

Conseiller #4

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**15-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
5. Correspondance
6. Finances
  - 6.1 Dépenses
  - 6.2 Revenus
7. Dépenses à approuver
8. Demandes
9. Affaires courantes
  - 9.1 Rapport incendie 2022 – Schéma de couverture de risques
10. Règlements
11. Rapport des comités
12. Affaires nouvelles
13. Période de question
14. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER  
2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

**16-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023.

**ADOPTÉE**

## **5 CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

## **6 FINANCES**

### **6.1 DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de janvier 2023 pour un montant total de 42 031,11\$ incluant les salaires. L'ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

**17-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

### **6.2 REVENUS**

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 2 091,84\$ incluant les revenus de perception.

## **7 DÉPENSES À APPROUVER**

**NIL**

## **8. DEMANDES**

**NIL**

## **9. AFFAIRES COURANTES**

### **9.1 RAPPORT INCENDIE 2022 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du Conseil municipal pour approbation;

**18-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

**ADOPTÉE**

## **10. RÈGLEMENTS**

**NIL**

## **11. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 VÉRIFICATION ET REMISE AUX NORMES DE L'ÉLECTICITÉ À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE, lors d'un bris du système de chauffage à la salle multifonctionnelle, il a été constaté des anomalies dans les installations électriques du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Vigneault a remis un rapport des différentes anomalies rencontrées et que celles-ci représentent un risque élevé de problèmes et d'incendie;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Groupe Vigneault pour la vérification complète du système électrique ainsi que la mise aux normes des installations pour un montant budgétaire de 4 985,79\$ plus taxes;

**19-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de vérification et remise aux normes de l'électricité de la salle multifonctionnelle à l'entreprise Groupe Vigneault pour un montant budgétaire de 4 985,79\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### **13. PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**20-02-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h33.

**ADOPTÉE**

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

---

Mario Lyonnais, maire

---

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière